

La semaine en quatre jours, pour nous, c'est 32 heures !

Le gouvernement a publié en mars dernier une note portant principes directeurs et méthodologie pour le lancement d'une expérimentation de la semaine en 4 jours dans la Fonction Publique. Le ministre de la Fonction publique a tiré les enseignements de l'expérimentation à l'URSSAF de Picardie, qui n'a vu que trois personnes sur un total de 200 se porter volontaires pour expérimenter la semaine « en quatre jours ». Le volontariat reste de rigueur mais la note demeure très floue sur la méthodologie qu'elle est censée présenter.

Qu'est-ce que la semaine « en » 4 jours ?

Cette expérimentation va durer au moins un an. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) précise que la mise en œuvre de la semaine en 4 jours dans le secteur public intervient sans réduction du temps de travail légal de [1 607 heures par an](#). Le gouvernement précise avec force le principe qu'elle se fait à effectifs constants (pas d'accroissement des effectifs dans le service concerné).

Dans les services publics accueillant des usagers, « les plages d'ouverture ne doivent naturellement pas être réduites mais peuvent à contrario être étendues du fait de la présence des agents sur une amplitude horaire quotidienne élargie », écrit la DGAFP.

Le bilan de l'application de la semaine en 4 jours sera dressé à l'été 2025. Des enseignements issus des expériences des collectivités territoriales et des établissements de santé et médico-sociaux, qui s'engagent dans cette même démarche, pourront y être inclus.

Les deux grands principes intangibles de cette nouvelle organisation de travail sont : elle se fera sans réduction du temps de travail, et à effectifs constants, voir suppressions d'emplois, car c'est ce que nous subissons tous les ans.

Pour la CGT FiP 84, il s'agit d'une première alerte d'importance : la semaine en 4 jours signifie intensification du travail !

L'histoire du temps de travail est marquée par une série d'avancées et de retours en arrière. La loi de 1814 qui interdit le travail le dimanche est par exemple abolie en 1880, puis restaurée en 1906. Celle de 1936 sur les 40 heures sera suspendue par les décrets Reynaud de 1938, puis annulée par Vichy en 1941, pour être finalement restaurée en 1946. Plus récemment, les lois Aubry de 1998-2000 sur les 35 heures (36 heures dans la Fonction publique, toujours « privilégiée » !) ont été atténuées par la loi Fillon de janvier 2003.

Aujourd'hui, on observe une tendance à l'augmentation de la durée du travail, non pas du fait des heures hebdomadaires, mais via le recul de l'âge du départ à la retraite : trois années de travail en plus (172 trimestres seront nécessaires pour une retraite à taux plein). C'est 4 836 heures de travail en plus, ce qui sur 43 annuités fait en moyenne **1h52 de plus par semaine par rapport à la retraite à taux plein à 60 ans avec 40 annuités de cotisation.**

Le projet de semaine en quatre jours que veut déployer le ministre de la Fonction publique, sans toucher à la durée hebdomadaire ou annuelle du travail risque d'aboutir à **des journées de travail de 9h38 pour le module horaire à 38 h 30, 9 h 15 pour le module à 37 h et 9 h 03 pour le module à 36 h 12.**

La revendication de la CGT du début du 20^e siècle pour la journée de 8 heures se trouve donc très largement piétinée. C'est, de facto, un retour au 19^e siècle que nous propose le gouvernement !

Les écueils du projet

Il y a semaine **de** 4 jours et semaine **en** 4 jours. La « bonne », c'est celle qui est prétexte à une réflexion sur le travail et une amélioration de son organisation, ce que réclame à cor et à cri la CGT dans toutes les instances. La « mauvaise », elle, consiste à faire en 4 jours exactement ce

qu'on faisait avant en 5 : même nombre d'heures, même présentisme, mêmes tâches ... sur des journées de travail plus longues et éreintantes.

Si l'on y ajoute à cela les temps de transport, l'intensité du rythme risque d'être dommageable sur la santé sur le long terme.

Lors d'expériences déjà menées dans d'autres secteurs, l'une des principales raisons qui poussent les salariés initialement volontaires à demander un retour à la semaine de 5 jours est **la fatigue**.

Avec des journées aussi longues, on n'a pas trop d'un jour de repos supplémentaire (certainement non choisi) pour s'en remettre !

De nombreuses personnes s'en réjouissent quand même, parce que c'est bien agréable d'avoir trois jours « off ». Quand on est jeune, urbain, en bonne santé et sans enfant, c'est toujours bon à prendre. Mais cela n'a rien d'une révolution miraculeuse ! D'abord, ce n'est pas tout à fait un cadeau si le nombre d'heures, la charge de travail et la productivité sont inchangés. Ensuite, **cela ne marche pas pour tout le monde : les parents solos (les écoles ne vont pas modifier leurs horaires dans la mesure où les enseignants ne font pas partie de l'expérimentation), les aidants ou encore les personnes à la santé fragile ne peuvent pas assumer des journées de travail plus longues.**

Le passage à la semaine en 4 jours a toutes les chances d'avoir des répercussions sur le nombre de jours de congé et sur le nombre de jours de RTT. Il est déjà envisagé la possibilité d'effectuer par exemple 35h de travail en 4 jours au lieu de 38h45 en 5 jours, mais en supprimant une partie des congés et la totalité des jours de RTT forfaitisés.

Le recours au télétravail sera plafonné à deux jours par semaine et « réduit à une journée télétravaillée par semaine si le fonctionnement du service l'impose ». C'est donc une remise en cause claire de l'accord sur le télétravail signé au niveau de la fonction publique.

Ce que la note ne dit pas :

- que le jour non travaillé par les agents a toutes les probabilités d'être flottant ou non choisi, dans la mesure où la volonté affirmée est une « ouverture accrue au public » (nous sommes curieux de savoir ce que sous-entend ce concept, tant c'est l'inverse que fait notre administration depuis des années...)
- il n'y a bien entendu aucun paragraphe sur la santé au travail des personnels dans leur ensemble (exception faite de la petite phrase sur les agents au forfait), alors que depuis 1936, c'est la journée de 8 heures qui prévaut ;
- l'expérimentation portera-t-elle sur l'ensemble du service volontaire ou juste sur les collègues volontaires dans les services qui vont expérimenter ?
- aucune précision non plus sur le maintien des modules horaires existants et les ARTT qui y sont liées.

Si le travail est insupportable, même quatre jours, c'est toujours quatre jours de trop ! Ne gâchons pas cette occasion d'innover et de travailler mieux !

Si le gouvernement veut rendre la fonction publique plus attractive, qu'il commence par augmenter les rémunérations et pas la durée de la journée de travail. S'il veut ouvrir davantage les accueils, qu'il recrute par concours !

Il faut que le gouvernement, par la voix de son ministre Guérini, cesse de se vautrer dans le poujadisme de caniveau avec la soi-disant «rémunération au mérite» (sans moyens financiers supplémentaires) et le licenciement possible des fonctionnaires, et se préoccupe davantage de la qualité des services publics dont il a la charge, de ceux qui les font tourner et des usagers qui les sollicitent au quotidien !

Pour profiter de la vie

15 euros par heure minimum	32 heures de travail par semaine	60 ans retraite à taux plein
--	--	--

CGT FIP 84
cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

